



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-14

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

14 - Demande de subvention pour l'étude d'inventaire complémentaire des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Date de la convocation : le 27 février 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 48

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN), Karine BOZZINI (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune D'ÉZANVILLE), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 2

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)
Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER

14 - Demande de subvention pour l'étude d'inventaire complémentaire des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer est actuellement en cours d'élaboration. Ce document, une fois approuvé par arrêté préfectoral, fixera les dispositions et règles nécessaires pour assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau de notre territoire, de manière à satisfaire les besoins de chacun sans porter atteinte aux milieux aquatiques et humides.

La disposition 6.85 du SDAGE Seine-Normandie prévoit que les SAGE, lors de leur élaboration ou leur révision, cartographient et caractérisent les zones humides effectives et identifient les secteurs prioritaires nécessitant des actions de préservation ou de restauration des zones humides.

Une étude d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, débutée en 2017, a permis d'identifier, grâce à une analyse multicritères (pente, distance au cours d'eau, données historiques, photo-interprétation ...) environ 1000 zones humides potentielles. Les inventaires prévus dans ce marché ont permis de prospecter près de 250 zones humides potentielles afin de confirmer ou non le caractère humide des secteurs identifiés.

Au vu du nombre important de zones humides potentielles restant à prospecter (environ 750), la Commission Locale de l'Eau (CLE), en séance plénière du 7 décembre 2017, a souhaité engager une étude complémentaire d'inventaire des zones humides potentielles identifiées. Le coût prévisionnel de cette étude est de 140 000 € HT.

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'actions, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projets ayant pour objectif la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides. Les études de délimitation et d'inventaire des zones humides sont ainsi subventionnées à hauteur de 80 %.

Les crédits seront inscrits au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude d'inventaire complémentaire des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer,

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

14 - Demande de subvention pour l'étude d'inventaire complémentaire des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude d'inventaire complémentaire des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

2- Prend acte que les crédits seront inscrits au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, chapitre 13, article 13111, lorsque la subvention sera notifiée.

3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **09 MARS 2018**

Et affichée le : **09 MARS 2018**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180307-2018-14-AI
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018